

Réf: Dossier N° 107581

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SOCIETE DE TRANSIT MARITIME AERIENNE ET TERRESTRE DE CÔTE D'IVOIRE » en abrégé « SOTRANSMAT-CI »

Siège social Abidjan, Treichville, ABIDJAN TREICHVILLE  
FRANCE AMERIQUE, Lot ND, Ilot ND

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 13/05/2022 et enregistrés au CEPICI le 13/05/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE DE TRANSIT MARITIME AERIENNE ET TERRESTRE DE CÔTE D'IVOIRE » en abrégé « SOTRANSMAT-CI »

Objet :

- IMPORT-EXPORT
- TRANSIT
- AGRICULTURE GENERALE
- CONSIGNATION
- AVITAILLEMENT MARITIME
- BTP
- PRESTATIONS DE SERVICES

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires,

numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Treichville, ABIDJAN TREICHVILLE  
FRANCE AMERIQUE, Lot ND, Ilot ND

Dirigeant(s) : M AGBODJAN KOMI (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-04244 du 17/05/2022 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°21050/GTCA/RC/2022 du 17/05/2022

